

**DECISION PORTANT SIGNATURE DES CONTRATS POUR LA PROGRAMMATION
DU SERVICE PATRIMOINE DE JUIN A AOUT 2025**

Adm N° 2025 - 95

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la nécessité pour le service patrimoine de permettre un bon déroulement de programmation de leurs actions patrimoniales de juin à août 2025,

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET ET COUT

De signer les contrats suivant pour la programmation des actions patrimoniales pour la période de juin à août 2025 :

DATE EVENEMENT	INTERVENANTS	CACHET	LIEU	ORGANISATEUR
Samedi 7 juin (rendez-vous aux jardins)	Association Campagnes vivantes 82 40 Ter avenue du Chasselas 82200 Moissac	240 €	Ile Beaucaire et Moulin de Bidounet	Service Patrimoine
Vendredi 18 juillet Vendredi 22 août Vendredi 12 septembre (Soirées cinéma)	QUERCIMAGES 358 chemin de Leygue 82190 St Nazaire de Valentane	1 150 €	Cloître de Moissac	Service Patrimoine
Vendredi 8 août (Musées aux clowns)	Cie Née au Vent 69 impasse Pesquiers Quartier du lavoir 30 630 Cornillon	1 388 €	Cloître de Moissac	Service Patrimoine

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 18 Avril 2025

Pour le Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,



Luc PORTES